



Réclamation facture erronée

Par **BOMBEIROS**, le **16/02/2009** à **22:29**

Bonjour,

j'ai fais construire mon pavillon en 2003 avec un groupement d'artisans.

J'ai reçu la facture de l'électricien mais celle ci était erronée de plus de 1200 euros et j'ai refusé de payer.

J'ai eu à plusieurs reprise l'artisans pour lui expliquer et il devait faire la correction de la facture.

Il m'a renvoyer 2 fois la même facture non rectifier au cours de ces 5 dernières années.

J'ai reçu le samedi 14 février 2009 la facture enfin corrigée de 6000 euros que je dois payer sous 8 jours apparemment.

Ma question est:

a t'il le droit de me réclamer une facture 5 ans après ? Dois je payer et ou sous combien de jours ?

Merci d'avance

Par **HUDEJU**, le **16/02/2009** à **23:47**

Bonsoir

Vous dites un facture erroné , est ce que la facture correspond au devis signé et y a t'il eu des suppléments demandés de votre part ?

Si ce n'est pas le cas , il devra en justifier le montant auprès du tribunal biensur avec nomination d'un expert à sa charge .

Par **BOMBEIROS**, le **16/02/2009** à **23:50**

A ce jour, la facture n'esr plus erronée car il l'a corrigé.